

## AUDITEUR GÉNÉRAL

39. Traitements et dépenses du bureau, \$890,860.

**M. Macnaughton:** Ces douze derniers mois, des changements assez importants se sont produits dans le bureau de l'auditeur général, et avec votre permission, monsieur le président, j'en parlerai brièvement. Tout d'abord, personne n'ignore que M. Watson Sellar, qui a été auditeur pendant presque vingt ans, a pris sa retraite en août 1959. On peut dire qu'il avait la réputation de n'avoir pas peur de dénoncer toutes transactions irrégulières. Durant ses longues années de service, il s'est montré scrupuleusement juste à l'égard de tous les responsables de l'administration ministérielle. Durant le temps qu'il a occupé son poste, les dépenses publiques ont, non seulement augmenté, mais elles ont aussi évolué. Ces changements ont naturellement accru de façon sensible la responsabilité du bureau de l'auditeur général.

M. Ian Stevenson, qui a assuré l'intérim au bureau de l'auditeur général du 5 août 1959 au 29 février 1960, s'est beaucoup occupé de la préparation du rapport du bureau. En fait, il a signé le rapport de 1959. Évidemment, tout le monde sait que M. Maxwell Henderson a été nommé auditeur général du Canada le 1<sup>er</sup> février 1960. Auparavant, il était vérificateur et directeur général des finances de Radio-Canada. Nous savons qu'il a accumulé une vaste expérience dans les sociétés privées et qu'il met cette expérience au service des affaires publiques du Canada. Il est membre de l'Institut des comptables agréés de la Nouvelle-Écosse, de l'Ontario et du Québec.

Je parle de cette nomination récente parce que les responsabilités de l'auditeur général et de son bureau ont beaucoup augmenté depuis dix ans. Pour donner une idée de l'augmentation du travail au bureau de l'auditeur général, je dirai qu'en 1950, les dépenses totales du gouvernement s'élevaient à 2,449 millions de dollars. Ce montant était réparti entre 29 ministères et 23 sociétés de la Couronne. Aujourd'hui, en 1960, les dépenses du gouvernement dépassent 5,737 millions et portent sur 34 ministères et 29 sociétés de la Couronne. Le bureau de l'auditeur général comprenait 166 employés en 1950, mais il n'en comptait plus que 142 en 1959. Aujourd'hui, l'effectif est d'environ 136 employés et on m'informe qu'il a encore été réduit.

A noter que devant le comité des comptes publics, l'auditeur général s'est dit prêt, si on lui accorde une certaine assistance, à soumettre des rapports détaillés aux divers organismes et ministères. En vérité, le rapport de l'auditeur général pour 1959 était bien plus riche

de renseignements sur les sociétés de la Couronne dont l'auditeur est comptable. Sans vouloir retenir le comité plus longtemps, j'aimerais quand même proposer, vu que le travail s'est grandement accru chez l'auditeur général, vu également qu'il y a relativement beaucoup moins d'employés pour faire ce travail en 1960 qu'en 1950 même, étant donné que les affaires du pays prennent de plus en plus d'importance et de volume chaque année, j'aimerais, dis-je, faire observer que les députés ont droit à des renseignements plus circonstanciés sur les divers aspects des affaires publiques.

Puis-je me reporter aux paragraphes 77 et 78 du rapport du comité des comptes publics pour 1960. J'aimerais verser ces deux paragraphes au dossier. Voici le texte des recommandations qui figurent au paragraphe 77:

Le Parlement a confié de grandes responsabilités à l'auditeur général relativement à la vérification de l'entreprise la plus considérable et la plus complexe qui existe au Canada à l'heure actuelle: le gouvernement fédéral. Pour bien s'acquitter de son rôle et bien protéger les intérêts du Parlement et des Canadiens, l'auditeur doit être un chef de premier ordre et disposer d'un personnel compétent de comptables et de vérificateurs de carrière.

De l'avis du comité, il est indispensable que ce bureau de vérification indépendant soit fort, compétent, efficace et capable de fonctionner suivant les hautes normes d'indépendance et d'objectivité qu'on attend des comptables professionnels.

Puis, le paragraphe 78 renferme la recommandation suivante:

Puisque l'auditeur général n'a de comptes à rendre qu'au Parlement, le comité recommande qu'à la prochaine session du Parlement, le comité spécial qui sera chargé d'étudier la loi sur le service civil devrait songer à autoriser l'auditeur général, avec l'approbation du Conseil du Trésor, à recruter son propre personnel suivant un programme d'organisation nécessaire au bon fonctionnement de son bureau et l'établissement de niveaux de rémunération à chacune des classes d'emploi, compte tenu des niveaux de compensation et des conditions d'emploi en vigueur dans d'autres secteurs du service public et hors du service public pour des emplois comparables.

Je tiens à signaler cela au ministre des Finances.

**L'hon. M. Fleming:** Monsieur le président, je remercie le député de Mont-Royal de ses observations. Il n'est que juste de signaler qu'à titre de président estimé du comité des comptes publics, il a été mieux placé que tout autre pour se rendre compte de la valeur des services rendus à la Chambre des communes par l'auditeur général actuel et par M. Stevenson, qui était alors auditeur général adjoint, ainsi que par M. Watson Sellar auparavant.

La retraite de M. Watson Sellar a mis fin à une carrière publique brillante à bien des égards. M. Sellar a apporté à l'accomplissement de ses fonctions un esprit d'objectivité